

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL  
DIRECTION GENERALE  
DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION  
ET DES FINANCES  
SOUS DIRECTION DU BUDGET



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

NATIONAL FOOTBALL ACADEMY  
GENERAL DIRECTORATE  
DEPARTMENT OF ADMINISTRATION  
AND FINANCE  
SUB DEPARTMENT OF BUDGET

2025 / 004 /D/ANAFOOT/DAF/SDB/2025 DU

11 JUIN 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE CONSECUITIF A L'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT N ° 002/AONO/ANAFOOT/DG/CIPM/2025 du 03 Avril 2025

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BUREAUX DE L'IMMEUBLE SIEGE DE  
L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL SIS A HIPPODROME.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/014 du 15 Juillet 2018 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu la loi n° 2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu le décret n° 2014/363 du 25 Septembre 2014 portant création de l'Académie Nationale de Football ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 00000226/MINMAP/MINFI du 6 août 2013 fixant les indemnités de session des Président, Membres et Secrétaire des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2017/244 du 24 Mai 2017 portant nomination du Directeur Général de l'Académie Nationale de Football (ANAFOOT) ;

Considérant les nécessités de service.

Décide :

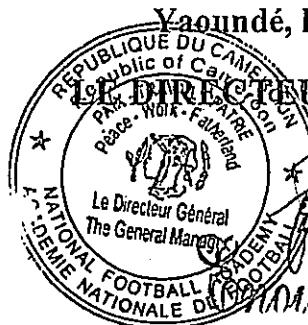
Article 1<sup>er</sup> : L'Entreprise ci- après désignée est retenue comme adjudicataire du marché relative à la prestation susmentionnée :

Soumissionnaire	Nature de la prestation	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
ETS EBCASH & SERVICES Tél : 655 765 877 620 269 032	Pour les Travaux de Réhabilitation des Bureaux de l'Immeuble siège de l'Académie Nationale de Football sis à Hippodrome	54 575 017	Quatre (04) mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

Ampliation :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication) ;
- P/CIPM/ANAFOOT ;
- Intéressé (à titre de notification) ;
- Archives.



Yaoundé, le 11 JUIN 2025

Ngatchu